**Evolution de la collecte des déchets en hyper-centre de La Rochelle**

**Compte-rendu du forum participatif**

**4 avril 2024**

Dans le cadre du projet d’élaboration d’un nouveau schéma de collecte des déchets pour l’hyper-centre de La Rochelle, la Communauté d’Agglomération a souhaité organiser des temps d’informations et d’échanges avec le public. Un premier forum participatif a été organisé le 4 avril 2024, avec la participation de plus de 100 personnes, pour présenter le projet et mener un premier temps participatif afin de nourrir le travail conduit par les techniciens. Une seconde rencontre de présentation du schéma de collecte finalisé et issu de ce travail collaboratif sera organisée début juillet 2024.

**Le rappel des enjeux du projet**

Un premier temps de présentation et de rappel du projet a été réalisé par les techniciens de la Communauté d’Agglomération. Le support de présentation projeté à cette occasion est consultable en complément de ce compte-rendu.

Il a été rappelé que la collecte des déchets relève de la compétence de la Communauté d’Agglomération de La Rochelle. Elle doit, à ce titre, conduire des évolutions importantes du service public pour répondre à l’ambition portée par les élu(e)s. En effet, il est envisagé de réduire significativement la production de déchets sur le territoire, mais également de répondre aux évolutions réglementaires qui s’imposent aux collectivités (loi AGEC). Pour l’hyper-centre de La Rochelle qui dispose aujourd’hui d’une collecte en sacs, s’ajoutent des enjeux d’amélioration du cadre de vie, de sécurisation des personnels en charge de la collecte mais aussi de mise en place d’une collecte des déchets alimentaires.

**Le nouveau principe de collecte de déchets**

Le nouveau schéma de collecte prévoit un dépôt des déchets en points d’apport volontaire. Ce principe permettra aux ménages et professionnels de déposer leurs déchets sans contrainte de jours et d’horaires et contribuera à renforcer la sécurisation des agents (un secteur ayant le plus d’accidents en France devant le secteur du Bâtiment et Travaux Publics). Il accompagnera aussi les usagers dans l’évolution de leurs pratiques notamment la réduction de leur production de déchets et dans la qualité du tri.

Ces points d’apport volontaire peuvent prendre différentes formes : des conteneurs enterrés comme il en existe actuellement dans le centre-ville, des conteneurs aériens ou abris-bacs qui permettront un maillage du secteur. Ce type de mobilier urbain permet une bonne intégration dans l’environnement puisque les déchets sont dissimulés, les alentours sont plus propres et la collecte des déchets est plus fluide. Ils seront dotés d’un contrôle d’accès permettant d’identifier l’usager qui réalise le dépôt.

Pour les ménages, les ordures ménagères résiduelles, les emballages et papiers ainsi que le verre devront être déposés dans des conteneurs enterrés ou des abris-bacs déployés dans chaque secteur de l’hyper-centre. Les déchets alimentaires, dits biodéchets, seront à déposer dans des abris-bacs spécifiques dès lors que l’usager ne peut pas accueillir un composteur à résidence (individuel ou collectif). Les cartons les plus volumineux seront à déposer dans une des déchèteries ou Centres de Valorisation des déchets de l’agglomération.

Concernant les professionnels, le système sera similaire sauf pour le verre et le carton qui feront toujours l’objet d’une collecte en porte-à-porte dédiée. Le secteur de collecte a par ailleurs été étendu en comparaison avec le zonage des années précédentes.

L’élaboration de ce nouveau schéma devra prendre en compte de nombreuses contraintes telles que le positionnement du matériel sur un circuit de collecte, l’accessibilité aux nouveaux matériels pour tous les usagers, la prise en compte des enjeux d’un secteur classé ou encore sa dimension touristique.

Le calendrier prévisionnel prévoit une mise en œuvre du nouveau schéma au 1er janvier 2025 avec l’installation préalable des nouveaux matériels. Au cours des derniers mois et jusqu’à l’été, des étapes techniques sont conduites (études, marchés publics …) en parallèle des rencontres avec le public.

**Les échanges avec la salle**

À la suite de la présentation, un temps d’échanges avec la salle a été organisé afin de répondre aux interrogations et demandes de compléments du public.

Plusieurs questions ont été posées notamment sur la gestion du dépôt des déchets par les résidents en location saisonnière. La Communauté d’Agglomération confirme qu’elle prévoit d’accompagner les gestionnaires/propriétaires pour renforcer l’information des locataires. Le coût de la collecte des déchets pour les professionnels a également été abordé : des réunions spécifiques avec les professionnels sont organisées depuis fin mars (réunion avec les syndicats patronaux, avec les professionnels du tourisme) et d’autres sont à venir (clubs d’entreprises) notamment une spécifique avec les commerçants (date en cours de calage) afin de détailler ces aspects. Les dérives de la collecte en apport volontaire (dépôts anarchiques) ont été évoquées et les solutions qui existent afin d’identifier les personnes ne respectant pas les consignes de dépôt des déchets ont été énoncées.

**Le temps participatif**

A la fin du temps de présentation, les participants étaient invités à rejoindre l’espace participatif correspondant à leur secteur de résidence. Pour chacun, il était proposé de travailler d’une part sur l’implantation des abris-bacs dédiés aux déchets ménagers et collecte sélective, puis d’autre part, sur l’implantation des abris-bacs dédiés aux biodéchets. A l’issue de ce travail, les services techniques de la Communauté d’Agglomération ont recueilli l’ensemble des contributions. Elles feront désormais l’objet d’une étude de faisabilité. Une rencontre sera proposée à ces contributeurs pour leur faire retour sur leurs nombreuses suggestions et évoquer avec eux les zones où il reste encore des points d’implantation à travailler.